

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de membres  |    |
|--|----|
| Art L2121-2<br>code des collectivités<br>territoriales : | 33 |

**PERSONNEL COMMUNAL**

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU  
FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION

Délibération : **07.2013.060**

Transmis en préfecture le :

**4 juillet 2013**

Séance du : **2 juillet 2013**

Compte-rendu affiché le **5 juillet 2013**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **25 juin 2013**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **33**

Président : **Monsieur CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume COUALLIER**

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Denis LAFAURE, Marie-Paule GAY, François VURPAS (à partir du point 4), Bernadette VIVES, Michel MONNET, Yves GAVAULT, Agnès JAGET, Isabelle PICHERIT (à partir du point 4), Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Guillaume COUALLIER, Etienne FILLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

**Membres absents excusés à la séance :**

Dominique DUBET, Maryse JOBERT-FIORE, Marie-Pierre MOREL, Yves MOLINA, Christian ARNOUX

**Pouvoirs :**

Dominique DUBET à Fabienne TIRTIAUX, Maryse JOBERT-FIORE à Yves DELAGOUTTE, Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO, Christian ARNOUX à Etienne FILLOT

**Membres absents à la séance :**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed GUOUGUENI**

L'évaluation des risques professionnels est obligatoire depuis 1991. Un décret du 5 novembre 2001 formalise l'évaluation des risques à travers le document unique d'évaluation des risques qui doit être réalisé par l'employeur et mis à jour tous les ans. L'évaluation des risques professionnels doit permettre d'anticiper un système de management en santé et sécurité au travail. Ce système doit être vivant et évolutif. Il est un outil d'aide à la décision pour la Ville, à la fois en terme de priorités budgétaires et d'organisation du travail.

La collectivité a réalisé son document unique en 2003 et face aux évolutions réglementaires, elle s'engage dans la réactualisation de ce document. La démarche adoptée pour cette mise à jour consiste en une étude des situations des unités de travail, des risques encourus sur chaque unité de travail mais aussi des propositions d'actions de prévention à mettre en place.

A travers ce recensement, mais aussi au regard des situations individuelles, la collectivité souhaite s'engager dans une démarche spécifique de prévention des conduites addictives en instaurant une démarche à la fois préventive et curative qui passe notamment par la création d'un groupe de travail qui sera chargé de déterminer les actions de prévention (règlement intérieur, formations, actions de sensibilisation ...).

Le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles de la CNRACL peut apporter un appui financier aux collectivités qui conduisent une démarche de prévention visant à mettre en place une stratégie et des actions de promotion de la santé et de la sécurité au travail. Le FNP a 4 orientations prioritaires : les risques psychosociaux, les troubles musculosquelettiques, les addictions, les risques liés aux substances cancérigènes, mutagènes.

Aussi, au regard de ces orientations, la Ville souhaite solliciter le FNP pour l'accompagner dans sa démarche de prévention des addictions.

Vu le CTP du 31 mai 2013,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** le Maire à demander l'octroi d'une subvention au FNP pour mener à bien cette démarche participative.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour Extrait Certifié Conforme,

**Le Maire,**

